

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2017001

Signataire : MPB/RC

Séance du Conseil Municipal du 26/01/2017

RAPPORTEUR : Silvère ROZENBERG

OBJET : Fort d'Aubervilliers : convention d'adhésion à l'appel à projets "inventons la Métropole du Grand Paris".

EXPOSE :

Dans la perspective de la mise en cohérence de son territoire créé le 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec l'Etat et la Société du Grand Paris, a initié le 23 mai 2016 une procédure d'appel à projets intitulée : « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

Cette procédure a pour ambitions :

- de mettre en valeur des territoires par le biais de leurs spécificités et pour leur potentiel
- de favoriser un développement territorial innovant et exemplaire
- de constituer une identité métropolitaine autour d'une communauté de projets sur l'ensemble du territoire

Le Fort d'Aubervilliers fait partie de la soixantaine de sites qui ont été retenus le 26 septembre 2016 par le Comité d'Organisation de la procédure, présidé par le Président de la métropole et le Préfet de région.

Le site vient d'être soumis à une consultation afin de désigner une équipe porteuse d'un projet innovant. Cet appel à projets fait écho au Contrat d'Intérêt National du Fort d'Aubervilliers signé par Madame la Maire le 12 janvier 2017.

La convention d'adhésion à la procédure d'Appel à projets établit les modalités de la coordination entre les Organismes (l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris) d'une part, et les Porteurs de site (Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement) d'autre part.

Cette convention détermine les engagements réciproques des signataires, les moyens et l'organisation à mettre en œuvre pour la consultation et établit une volonté commune de satisfaire les objectifs d'innovations prônés par l'Appel à projets.

Périmètre du site

Le périmètre concerné correspond à un secteur d'une superficie de 3,5 ha situé au nord du périmètre de la ZAC du Fort d'Aubervilliers et longeant les axes Jean Jaurès et Danielle Casanova. Il correspond à l'emprise de la future gare de la Société du Grand Paris.

Les attentes de l'Appel à projets

L'appel à projets doit permettre de sélectionner des projets économiques, urbains et de construction innovante en vue de leur réalisation concrète à court terme sur les sites mis à consultation

L'innovation devra porter tant sur le fond (réponses novatrices dans le contenu du projet, programmation, spécificités techniques, création de valeur économique, environnementale, sociale et culturelle, et contribution à la qualité de vie) que sur la forme (procédures proposées, modes de gestion, formes de partenariat, concertation, modalités de gestion des délais et des différents temps du projet, modèles économiques et modalités de financement.)

Organisation de la consultation

Les Organismes assureront la cohérence générale de la consultation et les Porteurs de site auront la responsabilité de la consultation à l'échelle du site ainsi que de son intégration dans la consultation générale.

Déroulement de la consultation

La sélection des candidats et des offres se décompose en deux phases :

- une première phase d'analyse des candidatures et des offres par les Porteurs de site, appuyés par l'AMO technique. Une commission paritaire des représentants des Porteurs de site et des représentants des Organismes sélectionnera trois candidats groupements (promoteurs et maîtrise d'œuvre) qui seront admis à présenter leur offre.
- une seconde phase d'analyse des offres par les Porteurs de site, appuyés par l'AMO technique et le notaire. Un jury paritaire présidé par Madame la Maire ou son représentant sera chargé d'auditionner les candidats et de classer les offres selon des critères définis dans le Règlement de consultation et en fonction des attendus précisés dans les conditions particulières du site.

Calendrier d'engagement

La signature de la convention implique le respect d'un calendrier prévisionnel qui est encore en phase de définition. La dernière date validée est celle de la réception des candidatures en phase 1 le 13 janvier 2017.

Par ailleurs, la durée de la convention est fixée 18 mois à dater de sa signature.

Conclusion

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver le projet de convention d'adhésion à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour le site d'Aubervilliers entre l'Etat, la Métropole du Grand Paris, La Société du Grand Paris, la Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement.

Et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à l'Appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour le site d'Aubervilliers entre l'Etat, la Métropole du Grand Paris, La Société du Grand Paris, la Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement, ainsi que tous les documents qui en seraient le préalable ou la conséquence.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 26 JANVIER 2017

Présents :..... 35

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 26 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soisig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. **CECCOTTI-RICCI Roland**, BEAUDET Pascal, **LE HYARIC Patrick**, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme **LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nourredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. Mohamed Fathi ,	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

M. MONINO Jean-François arrivé à partir de la question n°9

M. KARROUMI Sofienne arrivé à partir de la question n°11

M PLEE Eric arrivé à partir de la question n°5

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme DUCATTEAU Sylvie

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2017001

Signataire : MPB/RC

OBJET :Fort d'Aubervilliers : convention d'adhésion à l'appel à projets "inventons la Métropole du Grand Paris".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers en date du 8 février 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers en date du 10 février 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à l'aménagement du Fort d'Aubervilliers faisant suite au protocole en date du 8 février 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2013 approuvant le dossier de création de ZAC élaboré par Grand Paris Aménagement.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 autorisant Madame la Maire à signer le Contrat d'Intérêt National du Fort d'Aubervilliers,

Considérant le site du Fort d'Aubervilliers retenu dans le cadre de l'Appel à Projets : « Inventons le Grand Paris » de la Métropole du Grand Paris.

Considérant la définition dans la convention d'Appel à projets des engagements réciproques, des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation et de la volonté commune de satisfaire les objectifs d'innovations prônés par la procédure.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention d'adhésion à l'Appel de projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour le site de Fort d'Aubervilliers entre entre l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris, la Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement .

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à l'Appel de projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour le site de Fort d'Aubervilliers entre entre l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris, la Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement .

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



Reçu en préfecture le : 27/01/2017
Publié le : 27/01/2017
Certifié exécutoire le : 27/01/2017

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

